

AVIS À LA POPULATION

OUVERTURE DE LA MAIRIE
 Le secrétariat est ouvert au public
 uniquement les après-midi suivants :
LUNDI, MARDI & VENDREDI
 de 14 à 18 h (ou sur rendez-vous)

AIDE À DOMICILE
 En cas de grosses difficultés : contactez l'ASSOCIATION
 DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN
 au 04 74 45 59 61
 Votre contact de proximité : Mme Claire
 DALLEMAGNE 50 rue Paul Painlevé 01130 Nantua
 c.dallemagne@adapa01.com

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE
 DANS NOTRE COMMUNE DU 19
 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

Tous les 5 ans le recensement de la population permet
 de connaître le nombre d'habitants. De ces chiffres
 découle, par exemple, la dotation de l'État au budget
 de notre commune.

L'agent recenseur est
 Amélie FIGUERES, elle
 se présentera chez
 vous, vous remettra vos
 identifiants pour vous
 faire recenser en ligne
 ou, si vous ne le pouvez
 pas, vous déposera les
 questionnaires papier à
 remplir qu'elle viendra
 récupérer quelques
 jours plus tard.



**NOUS VOUS DEMANDONS DE LUI
 RÉSERVER VOTRE MEILLEUR ACCUEIL.**

**DÉCLAREZ VOS RUCHES
 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016**
 Apiculteurs, depuis le 1er septembre, et jusqu'au 31
 décembre 2016, vous êtes soumis à l'obligation
 annuelle de déclarer vos ruches ou ruchettes, et ceci
 dès la première colonie d'abeilles détenue.
 Déclaration en ligne : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

CRÉDIT PHOTO
 Marie-Claire Vuillermoz, Christian Bardet, Sébastien Lacroix,
 Nadine Roux, Sylvie Loisy, Gérard Pupunat ...
**MERCI AUX REPORTERS & PHOTOGRAPHES
 DE CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE CE
 BULLETIN**

TARIFS COMMUNAUX 2017

SALLE POLYVALENTE
PERSONNE RÉSIDANT SUR LA COMMUNE
 1 journée : 65 €
 Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 130 €
 vaisselle journée : 65 €
 vaisselle week-end : 80 €
PERSONNE RÉSIDANT HORS COMMUNE
 1 journée : 80 €
 Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 160 €
 vaisselle journée : 65 €
 vaisselle week-end : 80 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES
 gratuité
 * Pour toutes les locations, une caution de 500 € sera
 exigée ainsi qu'une attestation d'assurance
 responsabilité civile,
 * Si le chauffage est demandé, alors un supplément
 de 30 € sera réclamé pour une journée et de 40 €
 pour un week-end.

EAU & ASSAINISSEMENT
EAU POTABLE
 Montant HT de la part fixe : 92,40 €
 Montant H.T. du m³ pour les particuliers : 1,155 €
 Montant H.T. du m³ pour les professionnels :
 consommation < 300 m³ : 1,050 €
 consommation > 300 m³ : 0,840 €
Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...
 Redevance pollution domestique : 0,290 € le m³
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 Montant H.T. de la part fixe : 78,32 €
 Montant H.T. du m³ : 0,979 €
Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...
 Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0,155 € le m³

CIMETIÈRE COMMUNAL
CONCESSIONS DE 2 m²
 30 ans : 240 €
 50 ans : 500 €
COLOMBARIUM COMMUNAL :
 15 ans : 300 €
 30 ans : 500 €
 50 ans : 600 €
 concession perpétuelle : 750 €
 Prix de la porte : 100 € gravure à la charge du propriétaire
JARDIN DU SOUVENIR
 Pose d'une plaque : 50 €

LOCATIONS À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE
DES TERRAINS DE CHASSE COMMUNAUX :
 330 € par an
DU LOCAL COMMUNAL :
 400 € par an

SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTTHONNAX LE VIGNOBLE site internet : site en travaux pour cause de hackage



BULLETIN MUNICIPAL
N°16
 Janvier 2017

mairieserrieressurain@orange.fr
 09 62 62 30 03

SOMMAIRE DU N°16

Page 1 :
 Le mot du maire
 Page 2 :
 News de l'AFP Autorisée
 Page 3 :
 Commission "pour nos fleurs"
 Page 4 et Page 5 :
 Nouvelles du comité des fêtes
 Page 5 :
 Comment se portent nos friches ?
 Page 6 :
 Accessibilité, Cour, Parking ... quels travaux !

Dossier : pages 7 à 10 :
**Élaboration du Plan Local
 d'Urbanisme de notre
 commune**

Page 11 :
 Aux outils, citoyens !
 Page 12 :
 Comité Communal d'Action Sociale et
 Société de Chasse
 Page 13 :
 Ainsi va la vie à Serrières-sur-Ain
 Page 14 :
 17 juillet 2016 : Le tour de France
 Page 15 :
 Informations du Maire (suite)
 Page 16 :
 Avis divers à la population

LE MOT DU MAIRE Par Christian Bardet



TOUS SUR LE MÊME BATEAU !

Tous sur le même bateau, tous de bonne humeur :
 quelle belle représentation d'une équipe municipale
 et associative pour la concrétisation d'un projet ! Une
 magnifique photo prise par Sylvie LOISY que je
 remercie pour son implication dans le fleurissement
 communal et la dynamique qu'elle a su créer autour
 de cette commission « pour nos fleurs ». Ce bulletin
 municipal vous présente nos projets 2016
 aujourd'hui réalisés. Le travail d'une équipe où
 chacun rame pour tous : réaménagement du parking
 de la mairie, réfection de la cour en vue de sa mise
 aux normes d'accessibilité aux personnes



handicapées, isolation extérieure de la partie Est du RELAIROUTE DU MONTBLANC, 2^{ème}
 appartement T4 entièrement rénové et loué au 15 décembre, nettoyage du
 réservoir de MERPUIS, réaménagement et isolation de notre local d'archives, réalisation de renvois d'eau sur nos chemins communaux. Enfin
 la révision de notre schéma directeur d'assainissement est en cours, impliquant une modification du zonage. Celle-ci est menée de front avec
 l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se substituera à notre actuel Plan d'Occupation des Sols (POS) . Les premières
 réunions et réflexions concernant cette élaboration du PLU ont démarré avec le cabinet d'urbanisme Agnès DALLY MARTIN de SAINT MARTIN
 DU MONT. Un gros travail en perspective qui va totalement nous occuper durant les 3 prochaines années. Nous devrions le concrétiser avant
 la fin de notre mandat. Jean Michel BOULMÉ nous a préparé un « quatre-pages » d'information à ce sujet (c'est le dossier central de ce N°16).
 Pour 2017 nous devons établir notre plan communal de sauvegarde en cas de risque comme celui lié à la rupture du barrage de VOUGLANS,
 poursuivre nos entretiens de voirie et continuer la réhabilitation du RELAIROUTE DU MONTBLANC.

(suite en page 15)

**LE CONSEIL MUNICIPAL ET MOI-MÊME VOUS SOUHAITONS DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
 ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR, SANTÉ ET PROSPÉRITÉ POUR 2017.**



RÉSERVOIR DE MERPUIS

Merci René

Notre commune n'a pas été épargnée par la conjoncture difficile en terme d'emplois
 que nous connaissons tous. Et René, notre 2ème adjoint a été victime en l'espace de
 2 ans, d'une première cessation d'activité sur Oyonnax, d'une seconde sur Nantua,
 avant de se retrouver sur Bellignat, dans une nouvelle entreprise pratiquant des
 horaires contraignants. Estimant ne plus être en mesure d'assurer correctement ses
 permanences et sa collaboration avec l'agent communal, René a préféré démissionner
 de sa fonction du conseil municipal et du CCAS. Toute l'équipe se joint à moi, René,
 pour te remercier de ton dévouement au service de Serrières, et pour l'énorme travail
 que tu as accompli dans l'intérêt de la commune au cours des 9 années où tu as été
 Maire-Adjoint. Nous pensons à toi et te souhaitons de très bonnes fêtes de fin
 d'année et tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2017 mais surtout de
 prospérité dans ton nouveau travail.

NOUVELLES DE L'AFP AUTORISÉE

L'assemblée générale a eu lieu le 22 janvier, 23 propriétaires étaient présents. En 2015, nous avons posé uniquement les panneaux d'information. Nous n'avons pas eu de dégradations. Suite à la cessation d'activité de la ferme VAN DER MEER pour problème de santé, le GAEC de Cize a repris toute la convention. Damien MERMETY prend la dernière zone Sonthonnax Rivière. Ainsi toutes nos conventions sont signées pour 5 ans. Les appels à fermage ont été lancés en novembre 2015 et courant 1^{er} semestre 2016 nous payerons les propriétaires.

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture au 31-12-2015 comme suit :

Section fonctionnement	Section investissement
2 735.90 €	4 237.26 €

Afin de récolter des fonds, cette année 2016 a eu lieu pour la première fois notre marche gourmande qui a permis de faire découvrir 2 circuits ombragés et pittoresques à une bonne centaine de randonneurs, agrémentés de deux haltes gourmandes : des produits régionaux y ont été fort appréciés. Un grand merci à tous les bénévoles et à la société de chasse qui nous ont aidé à réaliser cette sympathique manifestation, ainsi qu'à nos sponsors.



Lors de la reconnaissance
des parcours

La journée s'est poursuivie par un excellent repas à la salle polyvalente. Les participants ont été enchantés et nous invitent à reconduire cette initiative.

« C'est une première initiative, commente le président Gérard Pupumat, que nous renouvelerons volontiers. L'essentiel, aujourd'hui, est que tous les participants soient contents de leur journée. » Nous en discuterons lors de notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 20 janvier 2017, nous vous attendons nombreux.

Il faut aussi souligner les efforts considérables de Michel BERRUCAZ quant à l'entretien des terrains qu'il loue, tout comme ceux du GAEC de Cize (Messieurs DESBOIS)

Le 3 septembre



LES PROPRIÉTAIRES DE SERRIÈRES-SUR-AIN SONT INVITÉS À PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 20 JANVIER 2017 À 19 H EN MAIRIE.

RELAIRROUTE DU MONTBLANC ... LA RÉNOVATION CONTINUE

Comme annoncé dans notre précédent bulletin municipal, l'isolation extérieure de la structure maçonnerie 3 niveaux du bâtiment a été réalisée et revêtue d'une finition grésée ton pierre. La réfection du 2^{ème} appartement T4 en rez-de-chaussée est terminée et a obtenu la validation du Conseil fin novembre. De gros travaux de réaménagement après démolition des cloisons ont été nécessaires pour le réagencement des pièces. Cet appartement fait 82 m² et comprends 3 chambres, une salle de bain avec baignoire bain douche combinée, meuble doubles vasques, sèche serviettes, une VMC, un WC, un local technique avec BECS et Lave linge, et un salon séjour de 29 m² avec cuisine équipée d'un réfrigérateur, d'un congélateur, d'un four, d'une plaque de cuisson, d'une hotte d'aspiration et d'un bac évier en inox. Cet appartement a fait l'objet d'une subvention à la Commune pour réalisation d'un logement social. Son loyer à prix modéré de 500 € mensuel n'est accessible que sous conditions de ressources.

Les futurs locataires sont Mme GUILLORIT et sa famille.

LE MOT DU MAIRE (Suite de la page 1)

NOTRE CLOCHE REVIENT BIENTÔT

Comme vous l'avez sûrement constaté, depuis quelques semaines notre cloche est silencieuse. Mais non, elle n'est pas partie prématurément faire ses pâques à Rome ! Ce silence et ce vide résultent simplement d'une panne du moteur de volée.

Après un premier devis de 1750 € d'une entreprise spécialisée, un deuxième de 1150 € d'une autre entreprise pour le remplacement complet du moteur et de son automatisme, nous avons finalement trouvé une entreprise spécialisée en réparation. Celle ci a prévu d'intervenir ce vendredi 9 décembre. Si tout va bien notre cloche et l'Angélus devraient donc être de retour matin midi et soir d'ici Noël.

POUR LA SÉCURITÉ DES HABITANTS, UN PLAN DE CIRCULATION A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 JUIN 2016

PANNEAUX SENS INTERDIT

- Rue des Tilleuls, de l'intersection de la rue du Pèse Lait vers la route départementale D 91,
- Rue de l'Alambic dans le sens rue de du Pèse Lait vers rue du Four .

VOIE SANS ISSUE

- Chemin des Laies,
- Chemin d'Angine.

RALENTISSEUR DE ROUTE

- Route de Challes la Montagne, après le lotissement

INTERDIT DE STATIONNER (sur 25 mètres)

- Chemin de Fontaine Noire

A Merpuis

À Fontaine Noire

LA LIMITE COMMUNALE ENTRE CHALLES LA MONTAGNE ET SERRIÈRES-SUR-AIN AU LIEU DIT LES ROCHES EST DÉTERMINÉE

Il semblerait évident que le périmètre de la commune soit connu, mais la réalité était jusqu'à présent toute autre : la limite entre Challes la Montagne et Serrières sur Ain n'était pas vraiment déterminée vers les Roches (entre le Chevalet et Poncin). La commune souhaitait régler cette situation dans l'intérêt général, comme par exemple dans celui de la société de chasse. Elle a demandé l'aide de l'agent de l'Office National des Forêts (ONF) Nicolas LERICHE pour localiser précisément, à l'aide d'un GPS, cette limite. Il était assisté de Christian Bardet Maire, Michel Bichat, alors président de la société de Chasse, et Paul Bozonat conseiller municipal. Il s'est avéré que la limite se situe au sommet des roches, entre crête et sentier pédestre.

AUX CABANES ET LODGES DU BELVÉDÈRE



Invités, les élus ont visité ces hébergements insolites pour les amateurs de nature et d'authenticité. Ces cabanes en bois confortables avec une vue imprenable sur la rivière d'Ain et le lac de l'île Chambod méritent une visite !

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ÎLE CHAMBOD : UN REFUS EXASPÉRANT ! Mauvaise humeur de Christian Bardet

Alors que, sous diverses formes, (*) le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de l'île Chambod (SMAE) va dépenser entre 25 000 et 30 000 € d'argent public pour la réimplantation du snack de Chambod qui est une structure privée, ce sont modestement 950 € qui ont été demandés en vain à la mi-juillet à la présidente du SMAE de l'île Chambod pour remettre des matériaux sur la plage ravinée de Merpuis en prévention-sécurité avant notre traditionnelle fête du lac du 30 juillet. Ce refus m'a très fortement exaspéré alors que le SMAE coûte annuellement, du fait de la disparition de la CCMB, 8000 € à la commune de Serrières (ce qui représente une participation de 65 € par habitant de notre commune contre 2,22 € par habitant pour l'ensemble de la CCRAPC ou de la CC de la Vallière). (*) prise en charge de son assainissement, de son raccordement EDF, gratuité de sa location, modification de remorque et déplacement de panneau suite emprise sur le parking.

**LE PONT DE SERRIÈRES ...
ICI C'EST L'AIN !**



ARRIVÉE DE LA CARAVANE

ARRIVÉE DU PELOTON



COMMISSION COMMUNALE "POUR NOS FLEURS"



La commission communale "pour nos fleurs" mise en place au printemps 2016 est ouverte à tous les habitants volontaires pour embellir notre cadre de vie.

Avec ses bénévoles, la bonne volonté et la bonne humeur des hommes "recrutés" pour l'occasion, la barque fleurie " barque à Armand " a été sortie de l'eau, percée, remplie de terreau puis fleurie ; des graines, jeunes pousses, et matériels ont été offerts pour agrémenter au mieux notre commune, en plus du budget alloué par la Mairie.

Merci aux porteurs d'eau qui ont pris soins de tout cela avec générosité au cours de cet été, merci pour l'entretien de nos plantations à toutes celles et ceux qui ont mis la main à la terre pour nous aider et veiller au grain !!!

Les thèmes de notre fleurissement seront "l'eau" et "les activités agricoles".

Le fleurissement a été salué par nombre d'habitants de Serrières sur Ain.

Des idées, des forces, des objets agricoles à exposer ?
Rejoignez- nous !

Par Sylvie LOISY



COMITÉ DES FÊTES DE SERRIÈRES-SUR-AIN

LES VAINQUEURS

Après le succès du concours de belote et de sa délicieuse choucroute, le 5 mars 2016 (photos ci-contre), la convivialité a de nouveau été de mise le 20 mai pour notre fête des voisins au four banal de Merpuis, et en plus le soleil était de la partie (photos ci-dessous) !

Après MERPUIS en 2016, SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE en 2015, SERRIÈRES en 2014 le tour des 4 fours de SERRIÈRES-SUR-AIN devait logiquement se dérouler en 2017 à MALAVAL ...



QUELQUES UNS DES ORGANISATEURS

Mais combien y aurait-il de participants à MALAVAL où n'existent (*) que 2 habitations ? Voilà pourquoi la fête 2017 pourrait avoir lieu au four de Serrières ... sauf possibilité d'y organiser par exemple un concert, comme au bon vieux temps des hippies à MALAVAL !

(*) et non tout un lotissement contrairement à des bruits qui courent dans les services de l'état -LOL- :-)



LA BELOTE, LE 5 MARS 2016



FOUR DE MERPUIS 2016



FÊTE DU LAC, LE 30 JUILLET 2016 : 2 cochons à la broche, un feu d'artifice, Lo la chanteuse & Yo son guitariste, Mario le DJ

La météo s'annonçait bonne depuis des jours et des jours, le comité des fêtes avait obtenu la coopération de 3 partenaires rêvés avec le Club des Sports Nautiques de L'Ain (CSNA), la Joute Neuvilleoise & les Amis du Vieux Four de Champeillon ... la fête 2017 s'annonçait belle ...

ET CE FUT ... LE DÉLUGE !



AINSI VA LA VIE À SERRIÈRES-SUR-AIN

disparition

Ce 11 août 2016, nous avons eu la tristesse de déplorer le décès de Stéphane Meurenand



ONT DÉMÉNAGÉ DE LA COMMUNE

Marine DERREPAS

(partie le 01/06/2016)

Marie-Thérèse CECCHERELLI

(partie le 30/06/2016)

John et Mona STURBE

(partis le 30/09/2016)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

Fabien PARMENTIER,

158 route de la Boissière, (Serrières-sur-Ain)

Patrick SANCE,

93 route de Poncin, (Serrières-sur-Ain)

Valérie STOLL et Serge ROUSINAUD, ainsi

que Mathéo, Jason, Auriane et Luna,

39 rue Grange Martin, (Merpuis)

Nathalie LHOMME et Vincent BORDERIE

42 rue des Tilleuls, (Merpuis)

RAPPEL ... DEUX CÉRÉMONIES ONT LIEU CHAQUE ANNÉE À 10 H 45, LE 8 MAI ET LE 11 NOVEMBRE EN MÉMOIRE DES ENFANTS DE SERRIÈRES MORTS À LA GUERRE



8 mai 2016



11 novembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE :

Christian BARDET

ADJOINTS :

Marie-Claire VUILLERMOZ

Jean-Michel BOULMÉ

CONSEILLERS :

Sylvie LOISY

Michèle FILLON

Gérard PUPUNAT

Paul BOZONAT

Jérémy BATAILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Le CCAS a rendu visite à ses seniors à l'occasion de leur anniversaire. Cette visite très appréciée sera reconduite par les membres du CCAS

Sur la photo ci-contre, l'un des 2 cochons est découpé lors de la fête du Lac du 30 juillet 2016

LE CCAS A OFFERT DES BARQUETTES DE COCHON GRILLÉ AUX ANCIENS



Comme en 2016 et 2015 (photo ci-dessus) les aînés ont été invités pour un goûter ... ce sera à la salle polyvalente le samedi 17 décembre 2016 à 15 heures. Les enfants de la commune se joindront à nos anciens en cet après-midi d'amitié et de convivialité.

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE a offert aux anciens de la commune des barquettes de cochon grillé lors de la fête du lac.

La distribution a été faite par Arnaud Colignon et Jean-Michel Boulmé qui ont eu grand plaisir à faire le tour des maisons.

Tous ceux qui étaient présents lors de leur tournée ont pu être servis. Il nous reste 4 seniors à qui la barquette de cochon sera offerte dès que possible.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

LE BOUDIN DES CHASSEURS

VENDREDI 3 FÉVRIER 2017, LA SOCIÉTÉ DE CHASSE PROPOSERA SON BOUDIN ANNUEL À PARTIR DE 17 h ...

LA VENTE SERA POURSUIVIE LE SAMEDI 4 FÉVRIER À PARTIR DE 9 HEURES.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE PROPOSERA ENSUITE SES TARTES ET SES GALETTES LE 1^{er} JUILLET 2017 À PARTIR DE 9 h ...

Vendredi 5 février 2016, dès l'aube, les chasseurs de la Diane étaient réunis au local de la société, place de la mairie. Toute la matinée, ils ont chauffé les chaudières, « embossé » le boudin et préparé les assiettes mises en vente dès vendredi après-midi. Le groupe, réuni autour du président Michel Bichat, a poursuivi la vente le samedi 6 février, de 9 à 13 heures. Les 140 mètres de boudin ont été vendus, et ceci tout en partageant le verre de l'amitié.



COMITÉ DES FÊTES DE SERRIÈRES-SUR-AIN

BELOTE & CHOUCROUTE SAMEDI 11 FÉVRIER 2017



RÉUNION DE PRÉPARATION
OUVERTE À TOUS EN MAIRIE
LE VENDREDI 13 JANVIER 2017



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(OUVERTE AUX MEMBRES ET À TOUS LES HABITANTS)
EN MAIRIE, LE VENDREDI 17 MARS 2017

PRÉVISIONS ULTÉRIEURES À CONFIRMER PAR LE BUREAU ÉLU LE 17 MARS 2017



Fête au FOUR à Serrières ?
Vendredi 19 mai

Vide-Grenier
& autre animation
à la plage de Merpuis
Dimanche
25 juin

Fête du lac
(avec le CSNA
& LES AMIS DU VIEUX
FOUR DE CHAMPEILLON)
Samedi 22 juillet

COMMENT SE PORTENT NOS FRICHES ?

La lutte contre l'enfrichement est une nécessité légale pour chaque municipalité. C'est une question de santé publique et aussi de prévention des incendies.

Sur notre commune, plus de 100 ha ont déjà été sauvés des friches grâce à un combat persévérant de la commune pour pouvoir créer notre Association Foncière Pastorale. On aura lu page 2 de ce bulletin l'excellence du travail réalisé par Gérard Pupunat et son équipe.

Rappelons que ce combat nous avait occupé plus de 10 années avant que nous obtenions enfin le premier arrêté préfectoral nécessaire à la création ultérieure d'une Association Foncière Pastorale qui soit « Autorisée » après une enquête publique.

Mais les friches ne concernent pas que les terrains à vocation agricole. Ne l'oublions pas : 2 arrêtés municipaux de 2008 ont rendu obligatoire le débroussaillage des parcelles situées dans les zones ou à proximité des zones d'habitation. Il faut constater que depuis 2008, les propriétaires ont majoritairement défriché et nettoyé leurs terrains.

Par contre d'autres attendent le printemps, mais nous ignorons encore le printemps de quelle année. S'ils ne se décident à précipiter les délais vers 2017, ceux-ci recevront dès le mois de juin un rappel ...

ENSUITE, CE SERA UNE MISE EN DEMEURE QUI RAPPELLERA CHACUN À SES OBLIGATIONS.

ACCESSIBILITÉ, COUR ET PARKING : QUELS TRAVAUX !



renovation de la cour et du parking

LOI HANDICAP

LA MAIRIE RESPECTE SES ENGAGEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Après plusieurs propositions d'aménagement de diverses entreprises spécialisées une seule a fait l'unanimité du conseil municipal. C'est celle du maître d'œuvre Sébastien Lacroix, Sté INFRATECH de Revonnas. Cet aménagement s'intègre parfaitement dans le cadre existant du bâtiment communal avec son monument aux morts, son tilleul plus que centenaire préservé, et son préau d'école qui a abrité nombre de nos aïeux lorsqu'ils portaient des culottes courtes.

Un petit rappel historique : ce n'est qu'en 1828 que la commune de Serrières-sur-Ain se forma par détachement des hameaux de Serrières, Merpuis, Sonthonnax-le-Vignoble et Malaval de la commune de **Leyssard**. C'est à partir de cette date que fut construit le bâtiment communal qui comprenait la mairie et son école (fermée en 1965) située dans l'actuelle salle polyvalente. La particularité de ce bâtiment communal est qu'il a été construit sur le lit d'un ruisseau et la réalisation d'un canal a donc été nécessaire. Situé sous la cour d'école à environ 1.50 m, et en plus de son rôle d'évacuation des eaux pluviales en période de fortes précipitations, il sert aujourd'hui de récupération des eaux d'écoulement de la nouvelle cour. Les photos en médaillon montrent son état exceptionnel de conservation. Le but essentiel de cet aménagement était de permettre à la mairie de respecter ses engagements en matière d'accessibilité : réalisation d'un parking réservé aux personnes handicapées et mise en place d'une nouvelle rampe d'accès au bâtiment communal.

Nous rappelons à chacun que lors des différentes manifestations, l'accès à l'intérieur de cette cour de mairie est strictement interdit à tout véhicule, sauf à ceux qui sont aménagés pour les personnes handicapées.



PARKING DE LA MAIRIE

Le parking de la mairie a également fait l'objet de réaménagement pour assurer la continuité de l'accessibilité entre la mairie et l'église.

Avant travaux une remise en état des réseaux enterrés a dû être réalisée. L'entreprise GUILLOT-MACONNERIE de HAUTECOURT-ROMANÈCHE qui a été retenue. La totalité des écoulements d'eaux pluviales et d'eaux usées ont dû être refaits. Les eaux usées de la fosse toutes eaux Nord proche de la cuisine qui se rejetaient en puits perdu ont été récupérées via le canal existant sous la cour pour être épanchées par drainage avec les eaux usées de la fosse toutes eaux Sud du local des chasseurs.

MONTAGE DES MATERIAUX POUR L'ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE

Grâce à une nouvelle équipe de bénévoles pour la montée des matériaux au 3^{ème} étage, et la participation de Gérard, Jérémy et Christian pour leur mise en place, le local d'archives est opérationnel. Nos archives classées et répertoriées sont maintenant bien rangées sur leur rayonnage (voir photo). Merci à tous pour ce temps consacré à la Commune qui lui a fait économiser 9000 € !



ENTRETIEN DE NOS RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

Régulièrement nos châteaux d'eau potable font l'objet d'entretien de nettoyage et cette année c'est le réservoir de Merpuis qui a fait l'objet d'un nettoyage complet et c'est encore une fois avec la participation de bénévoles du conseil municipal (René, Paul et Christian) que Laurent, notre employé communal, a pu réaliser cette opération : encore un gain pour la commune d'environ 1000 €.

UN VIOLENT ORAGE DE GRÊLE S'EST ABATTU SUR NOTRE COMMUNE

C'était dans la nuit du 24 juin 2016. Plusieurs logements, caves, garages ont été inondés à Sonthonnax le Vignoble. La route a été un véritable torrent. Des communes voisines encore plus atteintes ont d'ailleurs demandé l'état de catastrophe naturelle.

Depuis, les élus de Serrières et des habitants ont procédé au curage des "cunettes" et des travaux d'écoulement des eaux pluviales dans les prés viennent de se terminer.

En cas de dégâts on a parfois tendance à chercher un responsable voire un coupable ... mais rappelons que, par le passé, spontanément, chacun entretenait, enlevait les feuilles mortes obstruant les bouches d'égout.

Tous sur le même bateau ... comme titre l'éditorial de notre journal !

APRÈS LE 27 MARS 2017, UNE PÉRIODE TRANSITOIRE

Entre le 27 mars 2017, date à laquelle le Plan d'Occupation des Sols de Serrières-sur-Ain sera caduc, et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, la commune ne disposera plus de document d'urbanisme.

Durant cette période transitoire, l'instruction des demandes sera effectuée par la communauté de communes (service ADS) mais après avis du préfet (Direction Des Territoires - DDT).

La définition des nouvelles zones constructibles, agricoles et naturelles va donc être faite à partir d'un document vierge.

Les constructions ne pourront en principe être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune, en l'absence de plan local d'urbanisme et de tout document d'urbanisme qui en tiendrait lieu, ou de carte communale.

PEUVENT TOUTEFOIS ÊTRE AUTORISÉS EN DEHORS DES PARTIES URBANISÉES DE LA COMMUNE :

1° L'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole, dans le respect des traditions architecturales locales ;

2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;

3° Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes ;

4° Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

APRÈS LE 27 MARS 2017 ET EN ATTENDANT LE PLU

SONTHONNAX LE VIGNOBLE



VERS LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de notre commune actuellement en cours a été prescrit le 2 mars 1999 pour être finalement approuvé le 16 octobre 2001.

Une modification simplifiée du POS a déjà été rendue nécessaire en 2012 : des erreurs matérielles figurant dans ce POS et concernant, par exemple, une contradiction avec le schéma directeur d'assainissement existant antérieurement, ont déjà dû être rectifiées, et des erreurs autres que matérielles sont également susceptibles d'exister dans le POS actuel. C'était déjà une raison de le réviser dès cette époque, ainsi que l'avait alors décidé une première fois le conseil municipal.

Malheureusement, en 2012, nous étions en pleine incertitude juridique : notre commune appartenait encore à la Communauté de Communes des Monts Berthiand (CCMB) : celle-ci allait-elle être absorbée par la Communauté de Communes d'Oyonnax ? La Communauté de Communes d'Oyonnax allait-elle se transformer en Communauté d'Agglomération ? (nous dépouillant ainsi de notre compétence en matière d'Urbanisme pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?) Fallait-il alors risquer de dépenser une somme supérieure à 20 000 € pour élaborer un document qui risquait d'être aussitôt rendu caduc, et ceci en dehors de toute possibilité de s'y opposer de la part de notre commune ?

Cette première question fut réglée le 1er janvier 2014, quand, au terme d'un combat déterminé, nous avons obtenu notre départ de la CCMB avant sa disparition, ... et notre intégration ultérieure, au sein de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC). Allions nous enfin pouvoir avancer ?

C'était sans compter sur une autre incertitude, d'origine parlementaire cette fois. L'Assemblée Nationale discutait en 2015 du projet de loi dit « NOTRe » (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) ... et l'une des dispositions en discussion du projet de loi prévoyait d'enlever immédiatement aux communes leur compétence en matière d'Urbanisme pour la donner aux intercommunalités. De nouveau, impossible d'engager une dépense éventuellement vaine.

Sur ce point les communes ont finalement obtenu un sursis en juin 2015, nous avons poussé un « ouf » provisoire ... la législation n'a cessé d'être bouleversée en matière d'urbanisme au cours de cette dernière quinzaine d'années et elle est encore en cours d'évolution. Malgré le manque de visibilité le conseil municipal a considéré que l'attentisme n'était plus de mise et que nous n'avions plus le choix : en effet, la loi impose aux communes de se doter d'un Plan local d'Urbanisme (PLU) si elles n'avaient jusque là qu'un POS : en application de la loi, le POS de Serrières-sur-Ain sera caduc le 27 mars 2017 et le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquera à cette date. Il n'y aura, jusqu'à la publication du PLU, plus de zonage ni de règlement (application du RNU).

Par rapport au POS, le PLU est un document beaucoup plus complet, avec un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes.

UN PLAN LOCAL D'URBANISME, QUELLE HISTOIRE !

**Par Jean-Michel BOULMÉ,
Maire adjoint de Serrières-sur-Ain,
Ancien vice-président de la regrettée CCMB**

L'AIN & LE PONT DE SERRIÈRES



QUEL AVENIR VEULENT LES HABITANTS POUR LA COMMUNE DE SERRIÈRES-SUR-AIN ?

LES OBJECTIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal souhaite intégrer la possibilité d'un développement économique de la commune autour du tourisme maîtrisé, et réexaminer la zone pouvant servir de siège à l'exploitation agricole sur le hameau de Merpuis dans les 10 ans qui suivront l'élaboration du PLU

Nous sommes soumis à la nécessité de mettre le document d'urbanisme en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du « BUCOPA », acronyme du syndicat mixte « BUGEY COTIÈRE PLAINE DE L'AIN », SCoT lui-même en cours de révision. Et il nous faut tenir compte de l'évolution démographique très rapide de la commune et des particularités de sa population.

Le conseil municipal souhaite également sauvegarder le paysage et l'image que renvoie le centre ancien du village depuis le pont de Serrières qui enjambe la rivière d'Ain, et, pour ce faire, étudier la possibilité éventuelle de tenir compte du schéma d'intention pour l'extension dans la zone 2NA d'un secteur d'habitation réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement (CAUE) de l'Ain (février 2009) en liaison avec l'abandon des projets antérieurement prévus dans la zone 2NAa.

Le schéma directeur d'assainissement existant présentait des contradictions avec le POS existant et semble inadapté, en particulier pour les hameaux de Sonthonnax-le-vignoble et de Serrières : il sera modifié à l'occasion de la révision du POS et établi en cohérence avec le nouveau PLU : sur ce point, l'étude est déjà amorcée avec la société NICOT INGÉNIEURS CONSEILS

Quant à l'élaboration du PLU lui-même, c'est le cabinet d'urbanisme Agnès Dally-Martin, de Saint Martin du Mont, qui a été choisi par la municipalité. La première réunion a eu lieu le 14 octobre 2016. Outre Madame A. Dally-Martin, étaient présents les membres de la commission ad-hoc mise en place par le conseil municipal : Monsieur Ch. Bardet, Maire ; Monsieur J-M. Boulmé, Maire-adjoint ; Monsieur G. Pupunat, conseiller municipal. Dans sa méthode de travail, l'urbaniste avait proposé aux élus l'ordre du jour suivant pour la première réunion : Prise de contact / calage de l'étude / précision sur le cadre à respecter ; rappel des objectifs du PLU, de la méthode de travail, des problématiques de 2016 ; informations données par les élus ; prise de connaissance des documents de la mairie ; présentation du « Porter à connaissance » transmis par le préfet ; présentation des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ; planning de travail élaboré conjointement. La plupart de ces points ont pu commencer à être abordés au cours de cette première réunion.



SERRIÈRES-SUR-AIN

LA POPULATION SERA INFORMÉE & QUESTIONNÉE ...

LA CONCERTATION

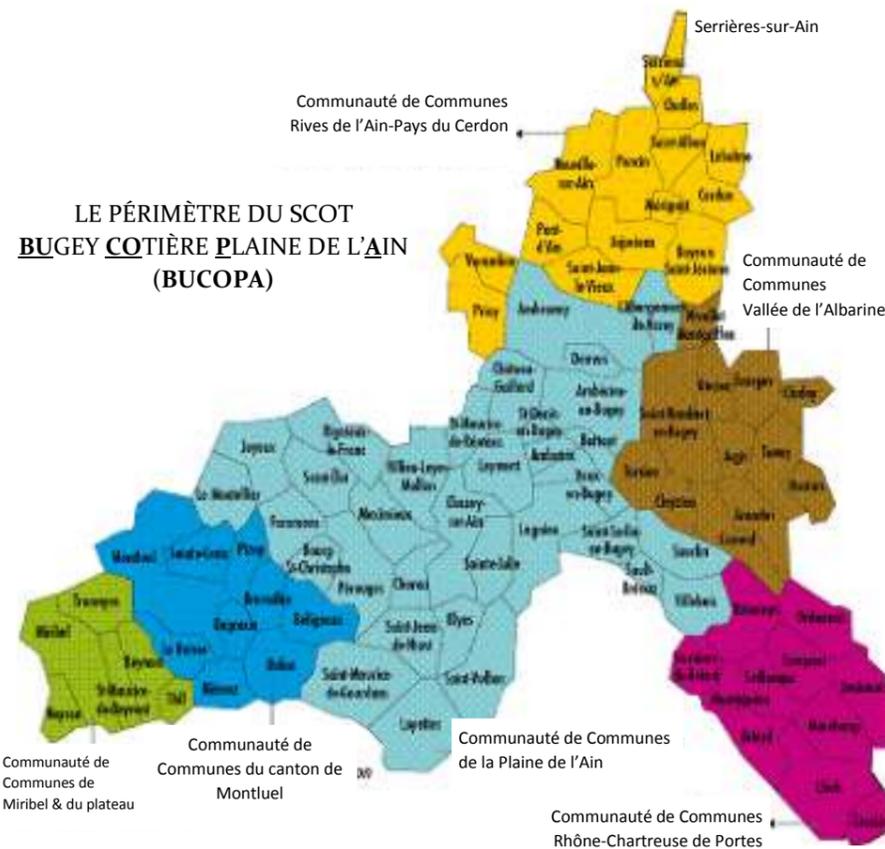
Des articles et des dossiers seront publiés dans chaque bulletin municipal. Deux réunions publiques au minimum seront organisées (une première réunion publique pour présenter ce qu'est un PLU, la méthode de travail et les premiers éléments de travail sur le PLU puis plus tard une réunion publique pour présenter le Plan d'Aménagement Développement Durable (PADD) à la population.

Un dossier est à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture (ce dossier sera alimenté au fur et à mesure : délibération de prescription, « Porter à Connaissance du préfet », pièces du SCOT BUCOPA, diagnostic communal dans le rapport de présentation).

Destiné aux observations de toute personne intéressée, un registre a été ouvert en mairie (les réflexions globales participent à la concertation sur le projet communal, mais les demandes particulières ne sont pas recevables à ce stade de l'étude).

Une exposition publique sera organisée avant l'arrêt du PLU.

LA LOI IMPOSE QUE NOTRE PLU SOIT COMPATIBLE AVEC LE SCOT DU BUCOPA



LE « BUCOPA » ... MAIS KÉSAKO ?

Ayant changé de Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014, Serrières-sur-Ain a quitté le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Haut Bugéy », qui était celui de la CCMB, pour celui de la CCRAPC, et par conséquent a dû rejoindre le périmètre SCoT « Bucopa », qui regroupe en tout 6 Communautés de Communes.

Occupant tout le territoire entre l'agglomération de Lyon et celle de Bourg-en-Bresse, le long de l'A42, le territoire BUCOPA s'étend du versant ouest du Bugéy jusqu'aux franges est de la Dombes en comprenant toute la Plaine de l'Ain, la basse vallée de l'Ain et la côtière de la Dombes.

Serrières-sur-Ain en est la commune située la plus au nord. (Voir cartographie ci-contre)

MERPUIS

